



COMMUNE D'OPPEDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

(Conseil élu le 23 mars 2014)

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 14 Septembre 2016 à 18 heures 30

Date de convocation : 09/09/2016

Conseillers présents : DEILLE Alain, GREGOIRE Jean, BETTEMBOURG Noëlle, CASTEAU Isabel, PAGES Jean Pierre, FERAUD Gérard, OLIVET Michelle, BAGNOL Laurence, BARDONNET Aurore, BOSCH Martine, BUHON Claude, DEBATTISTA Hugo, YUSTE Guillaume.

Absent(e) excusé(e) : - ALLEGRO Anne-Marie qui donne pouvoir à Mr DEILLE

Absent(e) non excusé(e) : - MONE Virginie

1/ Désignation du secrétaire de Séance : Isabel CASTEAU

2/ Observations sur le compte rendu de la réunion précédente

Aucune

3/ Compte rendu des réunions, des commissions et des syndicats

BARDONNET.A. : (Ecole) – la rentrée s'est très bien passée, les effectifs sont légèrement en baisse avec 111 élèves, des classes en maternelle conséquentes avec 29 enfants mais nous avons en plus des ATSEM une personne en service civique, (Stella SAORIN)

Travaux Ecole : il nous est demandé de prévoir des films occultants au niveau de la maternelle et suite au passage du responsable sécurité de l'académie, une 2ème sortie si les effectifs sont supérieurs à 19 enfants. La dernière commission de sécurité date de 2000.

3 exercices d'évacuation seront programmés dont un exercice « intrusion au sein de l'établissement »

DEILLE.A. précise qu'après contact auprès des pompiers, il s'avère que la commission de sécurité n'est pas obligatoire au vu du classement du bâtiment.

Une autre solution pourrait être envisagée par l'inspection, l'ouverture d'une classe supplémentaire ce qui permettrait d'avoir des effectifs inférieurs à 19 élèves par classe;

BETTEMBOURG.N. : Forum des Associations – le forum a eu lieu dans une ambiance très conviviale avec une fréquentation variable en fonction des associations

GREGOIRE.J. : Urbanisme : commission urbanisme se réunit régulièrement, les membres sont assidus. Poursuite de la révision du P.L.U, une réunion sera programmée en Octobre avec les PPA (personnes Publiques associées). Suite à cette réunion, il sera arrêté le PLU et lancée l'enquête publique dans la continuité.

Attente de 2 études complémentaires :

Celle de l'EPF dont une réunion de travail avec les élus est prévue le 13/10/2016 à 14 h 30 en mairie, il est précisé que pour les élus indisponibles à cette date une autre réunion sera faite en interne pour leur donner les éléments de cette réunion.

PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) une demande d'informations complémentaires a été faite auprès de la DDT, avec des interrogations sur certains éléments repris par ce document de travail. Une réunion a été programmée avec la DDT le 07/11 afin de pouvoir revoir certains de ces éléments.

Mais les délais pour le P.L.U devraient être respectés.

BAGNOL.L. : Fête Votive : très bon déroulement, les gens ont apprécié le blocage de la rue le soir, il est prévu de programmer pour l'année prochaine un Aïoli sur ce secteur afin d'être au plus proche de la fête.

4/ Décisions de Monsieur le Maire prises au visa de la délibération 56/14 du 13/12/2014 portant délégation.

- 2016-10 : Attribution du marché des aménagements du village 3ème tranche à l'entreprise Colas pour 285 576.88 H.T

5/ Modification des statuts de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse (LMV) – Adoption de nouvelles compétences en vue de transformer la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse en une CA (Communauté d'Agglomération) à compter du 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- *Vu la loi n°2015/991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-5-1, L 5211-17, L 5214-16, L 5216-1 et L 5216-5 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral n°2014287-0005 du 14 octobre 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2016 portant projet de périmètre de la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse étendue aux communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines ;*
- *Vu la délibération n°2016/3. du 15 juin 2016 de la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse relative à la modification de ses statuts ;*

La communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse s'est engagée dans un processus de transformation en communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2017, date prévue pour l'entrée de cinq nouvelles communes : Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines.

Or, le changement de statuts de communauté de communes à communauté d'agglomération est soumis à deux conditions :

- une population minimum de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants ;
- l'exercice par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) des compétences fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales pour la communauté d'agglomération (cf. article L 5216-5).

La première condition sera réalisée du fait de l'extension de périmètre de Luberon Monts de Vaucluse programmée au 1er janvier 2017.

Quant à la seconde, il convient de prévoir une modification des statuts de la communauté de communes afin d'étendre ses compétences à celles d'une communauté d'agglomération.

Par délibération en date du 15 juin 2016, le conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse a approuvé une modification de statuts conformément au document ci-annexé.

Chaque commune membre de LMV est donc invitée à se prononcer, dans un délai de 3 mois à compter de la notification au Maire de la délibération du conseil communautaire, sur une extension de ses compétences avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017 de manière à permettre la transformation de l'EPCI en communauté d'agglomération dès cette date.

A défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

La majorité requise pour l'adoption de ces statuts est la suivante :

- Soit de 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- Soit de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Cette majorité doit également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, dès lors que celle-ci est supérieure au 1/4 de la population totale concernée.

Parmi les compétences inscrites dans les statuts, certaines sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire qui représente la ligne de partage entre l'EPCI et la commune. Ainsi, les compétences qualifiées d'intérêt communautaire relèvent de la compétence du groupement, celles ne présentant pas un tel intérêt demeurent, en revanche, de la compétence des communes membres.

Cet intérêt est déterminé à la majorité des deux tiers de l'effectif du conseil communautaire. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de la compétence. A défaut, la communauté exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Cet intérêt communautaire, qui sera défini par l'assemblée délibérante de LMV, pourra être déterminé en indiquant précisément les territoires ou les équipements concernés ou selon des critères objectifs.

Considérant le rapport ci-dessus

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse telle que prévue en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

6/ Acceptation du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la Loi n° 95-101 du 2 FEVRIER 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement prévoit la présentation au plus tard dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice concerné d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Dans le cadre de cette Loi, il présente aux membres de l'assemblée le rapport établi par la Société SUEZ France (anciennement S.D.E.I.) concernant l'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le rapport annuel du délégataire service de l'assainissement 2015

7/ Renouvellement du bail pour la location du droit de chasse sur les terrains communaux pour 6 ans

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bail pour la location du droit de chasser sur les terrains communaux soumis à régime forestier est arrivé à son terme, il propose de le renouveler et d'en fixer les modalités.

Après avoir donné lecture de ce projet

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le nouveau bail à passer avec la société de chasse d'OPPEDE
- Fixe ce droit de chasser moyennant un loyer annuel de 100 € qui sera indexé sur l'indice de références de loyers (4ème trimestre)
- Charge monsieur le Maire de signer le bail qui sera joint à la présente demande

8/ Instauration compte épargne temps pour le personnel Communal

Monsieur le maire propose de lancer la création d'un compte épargne temps au bénéfice des agents communaux, qui permettra d'épargner leurs jours de congés. cette délibération de principe permettra la mise en place de ce dernier et les modalités qui y sont liées seront faites en collaboration avec le personnel communal.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la mise en place du compte épargne temps et charge Monsieur le Maire de travailler sur ce document en collaboration avec le personnel communal.

9/ Modification du Plan de financement pour la DETR 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la DETR 2016, il a été présenté le dossier du Rocher du Portalet le montant initialement prévu était de 49178.50 € (Soit 35 % du montant H.T des Travaux soit 49 178.50 €). Il s'avère que le taux de subvention allouée est de 33.58 % (Soit 47178.50 €). Il y a lieu d'approuver ce nouveau montant et le nouveau plan de financement et de confirmer que la commune maintien ce projet .

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité approuve ce nouveau montant de subvention, le nouveau plan de financement et précise que ce projet est maintenu.

10/Modification du tableau des effectifs

Départ en détachement de Mme ROUX Valérie à la DDCS à AVIGNON à compter du 01/11/2016

Arrivée de Mme AUBE Carine à compter du 15/10/2016 en provenance de la commune de Cavaillon

11/ Subvention pour le collège du Calavon pour les activités UNSS (Sports)

Monsieur le maire informe l'assemblée d'un courrier du principal du collège qui sollicite l'ensemble des communes pour une aide exceptionnelle pour les déplacements des compétitions sportives UNSS.

Monsieur le Maire propose un montant de 100 €

Après délibération , le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le versement de 100 € au collège pour les activités UNSS
- Autorise monsieur le Maire à établir la DM permettant ce versement

12/ Décision modificative pour paiement du FPIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir le paiement du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) . cette dépense obligatoire doit être prévue au compte 73925 pour un montant de 22 276 €

Il propose une décision modificative permettant la création de cette dépense non prévue au BP 2016.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

Accepte cette décision modificative et précise que les crédits seront prévus au compte 73925

13/ Questions diverses

A / présentation du rapport de la CCLMV

Monsieur le maire précise que ce rapport a été remis à tous les élus

Monsieur GREGOIRE apporte quelques précisions sur ce dernier

Mmes BETTEMBOURG et BOSCH souhaitent que ce dernier soit transmis de manière électronique aux élus.

14/ Informations diverses

A/ Rapport de l'ARPE sur la station d'épuration

B/ Rapport de la DDCS suite au contrôle du CLSH en Août 2016

C/ fermeture perception de Gordes - réponse suite au courrier de la commune

D/ Nouvelle Association de chasse « Les Chasseurs de Combres »

E/ organisation de la manifestation le « Jour de la nuit » le 08/10/2016

F/ Remerciements Divers

G/ présentation d'une proposition d'un concert à OPPEDE le vieux les 19, 21 et 23 Aout 2017

La séance est levée à 20 heures 15
(2 Personnes dans la salle)

Vu par Nous, Maire de la Commune d'Oppède pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A OPPEDE, le 15/09/2016

Le Maire
Alain DEILLE

Le Secrétaire de séance
Isabel CASTEAU

